

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans répétition dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Mai 1875.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La commission de permanence a tenu jeudi sa dernière séance avant la rentrée de l'Assemblée.

M. le président a continué les communications officielles qu'il avait déjà commencées au sujet des projets d'installation de la Chambre des députés et du Sénat. L'exposé qu'il a fait aux membres de la commission des différents projets proposés conclut ainsi :

Le bureau a adopté, sauf ratification par l'Assemblée, les plans de M. Joly qui installent la Chambre des députés dans une cour des bâtiments sud du château et qui donnent au Sénat la salle occupée actuellement par l'Assemblée.

Le Sénat sera ainsi confortablement installé dans une salle qui ne contiendra plus que trois cents sénateurs et qui a contenu 750 députés. Il faut du reste laisser au Sénat le soin de régler son installation.

Tout ce que l'on doit faire actuellement c'est de lui préparer une installation qu'il puisse occuper dès sa formation. Si, dans la suite, le Sénat veut rendre à sa destination de salle de théâtre la salle occupée par l'Assemblée actuelle et s'installer dans la salle de la Smala, comme le propose M. Questel, ce sera à lui d'aviser. La Chambre actuelle doit préparer une installation définitive seulement pour la Chambre des députés. Les plans de M. Joly correspondent le mieux à ce but. Tous les plans de M. Questel, du reste, étaient loin d'être complets comme celui de M. Joly. Celui-ci est l'architecte officiel du Corps-Législatif. C'est lui qui paraît, à tous les points de vue, mériter la préférence. Le Sénat pourra avoir plus tard son architecte, il pourvoira lui-même à son installation.

Les plans de M. Joly seront soumis au conseil des bâtiments civils ; si les travaux commencent au mois de juin, ils seront finis le 1^{er} décembre et la dépense ne pourra pas excéder 2,500,000 fr. dans lesquels des fonds seront employés à consolider les parties sud du château qui en ont un besoin urgent.

M. le président ajoute qu'il a appelé l'attention de M. le ministre des travaux publics sur l'utilité qu'il y aurait à rapprocher du palais le chemin de fer. Il y a à cet égard divers projets présentés, dont la réalisation paraît facile.

Chronique générale.

La question du scrutin de liste, comparé au scrutin d'arrondissement, continue, faite de mieux, à tenir le haut du pavé politique. Les républicains cherchent à démontrer aux conservateurs libéraux du centre droit qu'ils ont tout à perdre et rien à gagner avec le scrutin d'arrondissement ; mais, jusqu'à présent, la démonstration n'a eu aucun succès auprès de ceux qu'elle est destinée à convaincre.

L'argument favori dans les journaux de gauche contre le scrutin d'arrondissement consiste à dire qu'il serait favorable aux bonapartistes. Cette façon de rédiger une loi

électorale au point de vue exclusif du tort qu'on veut faire à un parti, témoigne d'une singulière défiance du suffrage universel de la part des bons démocrates. En outre, l'argument a un tort plus grave, c'est qu'il tombe tout à fait à faux. Loin d'être les adversaires aussi absolus du scrutin de liste que le dit la République française, un grand nombre de bonapartistes influents s'en montrent partisans, et ils montrent en cela un véritable esprit politique.

Devant le scrutin uni-nominal, le bonapartiste ne peut pas dissimuler son opinion ; il ne lui suffit pas de s'intituler conservateur pour donner le change. Dans l'arrondissement, chacun connaît son passé et ses espérances ; avec le scrutin de liste, la situation est tout autre ; sous prétexte d'union conservatrice contre le radicalisme, rien de plus facile au parti bonapartiste de se faire une part très-large, tout en profitant des chances des éléments conservateurs. Il lui suffit pour cela de faire preuve d'un peu d'habileté, en choisissant comme tête de liste quelque nom bien sonnant, et en ne mettant pas en avant des personnalités trop compromises.

L'argument ne vaut donc pas mieux que les autres.

On affirme que M. Buffet et M. Dufaure se sont mis d'accord pour proposer à l'Assemblée l'adoption du scrutin d'arrondissement.

On rappelle à ce propos que, dans son projet d'organisation des pouvoirs publics, déposé la veille du 24 mai, l'ancien ministre de la justice de M. Thiers s'était énergiquement prononcé pour la suppression du scrutin de liste et le rétablissement du scrutin d'arrondissement, avec sectionnement pour celles de ces circonscriptions qui comprennent plus de 100,000 habitants.

Il est inexact, paraît-il, que le ministre de l'intérieur ait adressé aux préfets une circulaire pour rappeler aux conseils municipaux qu'ils auront probablement, vers la fin de l'année, à désigner un délégué qui prendra part aux élections sénatoriales, et pour faire remarquer à ces conseils que ceux de leurs membres qui sont en même temps ou députés, ou conseillers généraux, ou conseillers d'arrondissement, étant électeurs de droit, ne sauraient en même temps être leurs délégués.

Cette question doit être tranchée par l'Assemblée, ou par arrêté ministériel, quand les projets complémentaires auront été votés.

Plusieurs milliers d'exemplaires du discours prononcé par M. Gambetta à Belleville ont été envoyés, imprimés sur feuilles volantes, en province, pour être distribués.

Le discours de M. Gambetta est accueilli aujourd'hui avec le plus grand enthousiasme par les journaux allemands ; l'un d'eux, qui reçoit certaines inspirations, prétend qu'il n'y a plus que deux hommes en France, MM. Thiers et Gambetta.

On lit dans la France :

M. le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche, a quitté Paris pour se rendre en vil-

égiature dans le département de Maine-et-Loire.

Le déplacement de M. le comte Apponyi ne durera qu'une semaine.

Mercredi, il y avait beaucoup de monde à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, à l'occasion de la première communion. Parmi les jeunes communicantes se trouvait M^{lle} de MacMahon.

Le Maréchal et ses deux fils, ainsi que M^{lle} la duchesse de Magenta, assistaient à la cérémonie.

C'est la Suisse qui, pour la France vinicole, est la meilleure des clientes. Elle a reçu, en effet, pendant l'année 1874, 591,453 hectolitres de vins français ; l'Allemagne, 433,400, et l'Angleterre, 348,363.

Voici une nomenclature des personnages marquants qui sont morts depuis le commencement de l'année :

En janvier, Ledru-Rollin, le tribun de 1848 ; Grenier, l'artiste sympathique des Variétés ; Jean-François Millet, le peintre ; Paul Foucher, le critique ; Emile Pereire, le financier. Puis M^{me} de Kisseleff, dont le mari avait été ambassadeur de Russie en France ; le vice-amiral La Place, le doyen de la marine française ; enfin Crétineau-Joly, le fidèle écrivain royaliste, et le brave père Bic, l'ancien gérant de la Presse et de la Liberté. On voit que le bilan funéraire du premier mois de l'année est assez chargé.

Celui de février ne l'est guère moins. Nous y trouvons Corot, le grand paysagiste ; Achille Ricourt, le dernier acteur qui crut à la tragédie ; M. Dahirel, le député du Morbihan ; Achille Fould, le financier, et enfin l'abbé de Solesme, dom Prosper Guéranger, dont la mort a été un deuil pour l'Eglise.

En mars, nous avons vu mourir Mathieu, le savant astronome ; le comte de Jarnac, l'ambassadeur ; le marquis de Barthélemy, l'ancien pair de France. Puis dans les lettres, M^{me} Ancelot, Amédée Achard, Edgar Quinet, et, dans le monde des théâtres, Mélingue, qui fut la personnification du drame de cape et d'épée.

Et maintenant, avril, le mois terrible. En avril, l'armée a perdu les généraux Pradier, Lepic, Teugnot de Lanoye, et le général russe Tarnowski ; le barreau, le président Perrot de Chezelles et l'avocat général Blanche ; l'Académie de médecine, le docteur Roche ; le clergé, le R. P. Billot et le frère Olympe, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne ; la politique, M. Deseilligny ; les arts, le chanteur Couderc, Caroline Duprez, fille du célèbre ténor, et l'éditeur Delahaye ; les lettres, Alphonse Royer, Timothée Trimm, Octave Féré ; enfin, la science, Sivel et Crocé-Spinelli, dont la catastrophe a fait tant de bruit ces jours derniers.

Etranger.

On écrit de la frontière d'Allemagne à l'Union :

« Pendant que les Prussiens font un tapage étourdissant en Belgique, pendant qu'ils essaient de poser par là les jalons d'une discorde européenne à propos de lois soi-disant internationales, voyons un peu ce

qu'ils font en Italie, où leur alliance si vantée semble bien compromise.

» Le prince de Prusse, par son voyage en Italie, fait son entrée dans la politique active. Bien que voyageant sous le voile du plus strict incognito, disent les nouvelles, ce voyage n'a pas encore un but d'une signification politique qui mérite d'être étudié.

» D'abord, cette modestie du prince venant en touriste dans un pays où il était attendu en héritier d'un trône, cet effacement, de commande, provoque la remarque, et, en Allemagne, où depuis quatre ans on a été habitué aux formes et aux allures tapageuses, on se demande quelle nécessité a pu contraindre le prince à s'affranchir des lois de l'étiquette et à mettre de côté ses prérogatives.

» Quelle est la raison, quelle est la force qui a pu imposer à l'administration politique de la Prusse d'envoyer en mission politique le prince héritier, abrité, caché derrière le rideau de l'incognito ? Pourquoi cette humilité et qu'en espère-t-on ?

» Le but du voyage n'est un secret pour personne ; le prince doit essayer de rattacher l'Italie à la fortune plus que chancelante de la Prusse. Si l'administration de Berlin avait été sûre du succès, si elle n'eût pas redouté un refus qu'elle s'apprête à considérer comme blessant, croyez que le prince voyageur eût fait alors ses étapes dans d'autres conditions.

» En fait, la Prusse est froissée de l'attitude du gouvernement italien ; elle tempore et essaie de ramener à elle celui qu'elle appelle déjà l'ingrat. Le prince-ambassadeur, chargé de négocier le rapprochement, je ne dirai pas des deux gouvernements, mais des deux intérêts, réussira-t-il dans sa mission ?

» On sait qu'il a pleins pouvoirs pour faire, sur les affaires religieuses dites du jour, diverses concessions de détail, et pour reconnaître, au besoin, que certaines condescendances sont nécessaires ; mais on sait aussi qu'il doit exiger du gouvernement italien l'engagement formel de seconder celui de Berlin dans ces mêmes affaires religieuses en ce qu'elles ont de relatif aux besoins des Etats et aussi à l'avenir de la Papauté. Encore une fois, réussira-t-il ?

» A Berlin on doute, je dirais même que l'on désespère. On reconnaît, tout haut, que l'on est allé trop loin, et l'on voudrait pouvoir racheter ces emportements qui blessent tout le monde sans profit.

» Mais l'état des choses est tel dans ce bienheureux pays, et l'on est tellement dominé par les besoins de toutes sortes, que si les moyens de conciliation ne réussissent pas à ramener l'Italie, on irait alors jusqu'à la menace et finalement jusqu'à une rupture.

» La Prusse, il y a peu de jours, n'avait que l'Italie pour alliée, et je viens de vous dire où en est cette alliance.

» Quand on considère le vide qui se fait autour des hommes de Berlin, quand on voit l'isolement qui les gagne, isolement que bientôt peut-être ils ne pourront plus cacher, alors on s'explique les notes à la Belgique, les menaces à ceux-ci, les défis à tout le monde. Le tapage qui a été fait n'avait d'autre but que d'intimider l'Europe, et particulièrement l'Italie ; je doute fort que le moyen ait réussi.

» Mais si la Prusse est mise à l'index par tous, et si, de toute part, elle ne trouve que méfiance, que fera-t-elle, ou, pour mieux dire, que sera-t-elle amenée à faire ?

» L'état de son gouvernement ne lui permet pas de jouir de la paix; elle ne peut vivre et se soutenir que par des bouleversements moraux et matériels. Qu'on ne l'oublie pas!

» Dans cette condition, où sera son objectif?

» Nul ne le sait, pas plus dans les plus hautes régions de Berlin qu'ailleurs. L'opinion générale est que cet objectif est forcément la France, et cela paraît vraisemblable. Pourtant, si les projets et les calculs sont de ce côté, le moindre cas, un mot, une rudesse, un moment de dépit, un rien enfin, peut décider autrement des choses et diriger d'un autre côté les projets de désordre.

» L'entrevue de Venise pourrait bien avoir détourné de la France les vues et les convoitises de Berlin pour les concentrer sur d'autres points. L'opinion que l'Italie et l'Autriche sont maintenant plus menacés que nous est assez répandue, et les officieux de Berlin semblent vouloir donner raison, il faut le dire, à cette opinion. »

On adresse de Munster les détails suivants sur les événements qui ont accompagné la sortie de la prison de Warendorf de Mgr Brinckmann, évêque de Munster.

Un arrêté du bourgmestre, M. Offenbergh, affiché sur les murs de la ville, défendait aux habitants toute ovation et démonstration, et faisait savoir qu'on sévirait dans le cas où elles auraient lieu.

Les habitants n'ont pas pris en considération cet arrêté.

Le comte de Droste-Erdroste est allé à Warendorf recevoir l'évêque à sa sortie de prison, dans un carrosse magnifique, attelé de quatre chevaux. Les autres carrosses de la noblesse suivaient celui-ci.

Les domestiques étaient en grande livrée et portaient des bouquets de violettes qu'on avait fait venir de bien loin. Des milliers de personnes ont assisté à la sortie de prison de Monseigneur.

A l'entrée de la ville de Munster, à la porte Saint-Maurice, se trouvait réunie la population entière de la ville pour recevoir l'évêque. Les acclamations enthousiastes l'ont accueilli. C'est en vain qu'une nombreuse police avait été mise sur pied; les cris d'une foule immense ont accompagné le prélat jusqu'au palais épiscopal.

Là se trouvaient réunies la noblesse et la première bourgeoisie de la ville, qui ont salué Monseigneur avec affection.

Monseigneur a, du haut de son balcon, salué la foule.

Le soir, les palais de la noblesse et la ville entière illuminaient.

La direction du *New-York-Herald* communique les informations suivantes :

« Une entente s'est faite entre les chefs du parti libéral Belge et le prince de Bismark. Le prince doit exercer une pression diplomatique pour amener la chute du ministère clérical. Les libéraux en arrivant au pouvoir feraient une loi pour réprimer les publications désapprouvant la politique ecclésiastique de l'Allemagne; ils introduiraient aussi le service militaire personnel et établiraient de nouvelles fortifications. Comme conséquences, les journaux libéraux belges appuient les dernières réclamations de l'Allemagne, et la presse allemande demande que le cabinet clérical belge soit renversé. »

Le *New-York-Herald* n'hésite pas, on le voit; ses allégations sont nettes et précises. Nous devons lui en laisser la responsabilité. Ajoutons toutefois qu'elles ne sont pas dénuées de vraisemblance; loin de là, entre M. de Bismark et les « libéraux » belges, ces libéraux, semblables à ceux de tous les pays, que nous avons vus si souvent, et dernièrement encore à Bruxelles et à Liège, se signaler par des actes de brutale intolérance à l'égard du catholicisme, l'alliance est naturelle, ou pour mieux dire nécessaire. Comme leurs « frères » de Suisse, ils sont condamnés à servir la politique bismarkienne, dût cette politique mettre en péril les intérêts les plus chers et les plus sacrés de leur patrie. Le premier article du symbole libéral, c'est la haine de l'Eglise; le second, l'hostilité contre la France, parce que le libéralisme a l'instinct de la mission dévolue à notre pays et comprend parfaitement qu'un jour viendra où elle devra être reprise. Il faut y mettre bon ordre, en réduisant à tout jamais la France à l'impuissance.

Tout ramène cette thèse, dont notre histoire donne l'éclatante démonstration: l'union intime et providentielle des deux causes, celle de l'Eglise et celle de la France.

Ainsi, que nous dit le *New-York-Herald*? L'accord des libéraux belges avec le prince-chancelier porterait sur deux points. D'une part, la législation de la presse serait libéralement révisée, de manière à permettre la répression des écrits où serait « désapprouvée » la politique ecclésiastique de l'Allemagne; de l'autre, on introduirait en Belgique le service militaire personnel, et surtout de « nouvelles fortifications » seraient élevées. Contre qui? Inutile de spécifier. Le *Daily-News* devait être dans le secret, et nous avons maintenant la clef de l'article dans lequel il nous entretenait gravement l'autre jour des craintes que faisait éprouver à M. de Bismark l'éventualité d'une violation du territoire belge par l'armée française. Que les libéraux arrivent au pouvoir, et ce cauchemar ne troublera plus ses nuits.

Et l'article de la *Gazette de Cologne*, où les témoignages de sympathie et les insolences à l'adresse de nos voisins se mêlaient d'une façon si étrange, ne trouve-t-il pas aussi son explication dans les faits signalés par le *New-York-Herald*? Ainsi qu'il était facile de le supposer, les insolences étaient jetées aux catholiques amis de la France, les témoignages de sympathie allaient aux « libéraux », que l'on voudrait fortifier et ramener aux affaires.

Non, assurément, la nouvelle donnée par notre confrère américain n'a rien d'in vraisemblable, et il est très-possible que les notes allemandes n'aient eu pour objet que de favoriser un revirement politique qui doit être vivement désiré à Berlin.

SEBASTIEN LAURENTIE.

On télégraphie de Berlin, le 28 avril, à la *Gazette de Cologne* :

« De graves désordres ont eu lieu, mercredi dernier, jour de la fête protestante de la Pénitence ou *Moabite*, à Berlin. Des soldats du régiment des fusiliers de la garde y ont pris part et ont attaqué des sergents de ville. »

» Pour trouver les coupables, on a consigné tout le régiment dans la caserne. Quatre fusiliers de la 8^e compagnie ont été convaincus de participation aux troubles et mis en prison. »

Des scènes tumultueuses viennent d'avoir lieu à Gratz contre don Alphonse, frère de don Carlos.

Don Alphonse et sa femme ont été insultés à la sortie d'une église, le 26 avril, par la populace.

Les étudiants leur ont donné un charivari; on a cherché à pénétrer dans la villa de don Alphonse; plusieurs meneurs ont été arrêtés.

À ce sujet, on télégraphie de Gratz, 29 avril :

« Hier soir, les scènes tumultueuses se sont renouvelées et ont pris un caractère encore plus grave. De forts attroupements, ayant une attitude menaçante, ont entouré la maison de don Alphonse. La force armée a dû intervenir. Des patrouilles de hussards et un bataillon d'infanterie ont déblayé la place. »

» De nombreuses arrestations ont été opérées. Il y a eu quelques blessés. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre procès avec M. Bodin a été plaidé samedi dernier, et le jugement, qui nous est entièrement favorable, a été rendu jeudi.

Nous n'entrerons pas dans le détail des débats, ne voulant raviver aucune plaie, mais nous ne pouvons nous empêcher d'adresser nos félicitations et nos remerciements à notre défenseur, M^r Lafeuille, pour sa belle plaidoirie, faite avec un talent et une fermeté qui lui ont valu l'approbation d'un auditoire nombreux et d'élite.

M. Bodin était assisté de M^r Guillon aîné, du barreau d'Angers.

C'est lundi prochain 3 mai que commencera le service d'été de la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a d'autre changement dans les heures de départ et d'arrivée des trains que la création d'un train

express partant de Tours le matin à 6 heures, passant à Orléans à 8 heures 40, et arrivant à Paris à 10 heures 57.

LE CONCERT DU 6 MAI.

Voici la liste des morceaux qui seront exécutés dans le square du théâtre, le jeudi 6 mai, jour de l'Ascension, par la musique municipale de Saumur et par les musiques du collège et de l'école mutuelle, sous la direction de M. Meyer :

Le Retour, pas redoublé, par la musique de l'école mutuelle.

Coupe en quatre, pas redoublé, par la musique du collège.

Palmyre, schottisch, par la musique de l'école mutuelle.

Les Folies de Lutèce, quadrille, par la musique du collège.

Ariane, marche, par les trois musiques réunies.

Giroflé-Girofla, fantaisie, par les trois musiques.

Marche du Sacre, par les trois musiques.

Le concert aura lieu à 4 heures du soir.

Nous lisons dans le *Patriote* :

Le gérant du *Travailleur* et M. Pérignon, auteur des articles incriminés, sont décidément poursuivis et comparaitront le 10 mai devant la cour d'assises de Maine-et-Loire; l'affaire ouvrira la session.

Les délits relevés sont : 1^o excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres; 2^o apologie de faits qualifiés crimes par la loi.

LE SCRUTIN DE LISTE ET LE SCRUTIN PAR ARRONDISSEMENT.

Les lignes suivantes ont été adressées au *Journal de Maine-et-Loire* :

Une des questions qui présentent le plus d'actualité est sans contredit la question du mode de vote : au scrutin de liste ou par arrondissement.

L'un et l'autre de ces deux modes de la manifestation du choix national a ses défenseurs et ses antagonistes de bon aloi et surtout de mauvais aloi. Tous deux peuvent être, par suite, également discutés, froidement et sans passion.

Voulez-vous me permettre, avec votre bienveillance accoutumée, d'exposer à vos lecteurs quelques raisons puisées dans la pratique et dans l'expérience des hommes et des choses, qui me font me ranger parmi les plus chauds défenseurs du vote par arrondissement, autrement nommé « uni-nominal. »

Et d'abord, qu'est-ce qu'on veut en nommant un député? Est-ce simplement l'émission d'un nom jeté au public, une notoriété d'un ordre quelconque, le triomphe d'un parti...?

Veut-on, au contraire, la représentation exacte et sincère de l'opinion d'une portion déterminée du territoire français, de ses besoins, de ses intérêts, de sa manière d'être?

Dans le premier cas, le scrutin de liste, dans le second, le scrutin par arrondissement.

Si, en effet, vous facilitez, par le scrutin de liste, l'accès du département au premier venu, voici ce qui se passera indubitablement et ce qui est toujours arrivé :

La presse locale opposante recevra le mot d'ordre de Paris, ce grand laboratoire électoral où se distillent et se condensent toutes les candidatures radicales et autres. — La dite presse locale opposante fera circuler ce mot d'ordre par ses nombreux affiliés et le fera fructifier et mûrir à point. Au jour du scrutin, les électeurs de tout le département auront à se prononcer sur des candidatures d'hommes qui leur seront totalement inconnus pour les neuf dixièmes, mais ils voteront par obéissance au parti qui les aura captés.

Le tour sera fait, et le département aura pour représentants des gens qui lui seront étrangers, qui n'y auront d'attaches d'aucune espèce, et qui ne connaîtront ni son sol, ni ses produits, ni ses intérêts, ni son *modus vivendi*. Mais, en revanche, un parti, celui qui aura le plus de séides, qui sera le plus remuant et le plus entreprenant, aura fait passer sa liste tout entière, au grand bonheur de la patrie.

Cette manœuvre se répétant dans chaque département, je vous demande ce que représentera l'ensemble des élus de ce mode de suffrage. — Eh bien! cet ensemble repré-

sentera l'opinion de la presse départementale la-pageuse qui aura casé ses hommes à elle.

Tel sera le résultat du scrutin de liste. Sont-ce bien là les législateurs que nous devons envoyer à la Chambre, non pour y faire leur chemin par des discours sans fin et le plus souvent sans raison, mais pour y confectionner, dans le calme, de bonnes lois basées sur la raison, le bon sens et l'expérience?

On a mis en avant le « caractère plébiscitaire » que doit avoir le scrutin, et on prétend lui donner ce « caractère » par le scrutin de liste : Entendons-nous, et n'abusons pas des grands mots pour les dénaturer.

Si, par ce « caractère plébiscitaire », on entend un plébiscite de la presse, il n'y a rien à dire, mais dans l'espèce il ne s'agit pas de cela. On veut, au contraire, parler de la plus grande extension à donner à l'opinion en s'adressant le plus directement possible à elle-même. Nous allons examiner si le scrutin par arrondissement ne répond pas mieux au but qu'on veut atteindre.

Dans ce mode de voter, la presse perd une grande partie de son influence malfaisante, les esprits ne sont plus remués et travaillés à merci, et chacun y gagne une bien plus grande liberté dans son choix.

D'un autre côté, les électeurs peuvent s'entendre pour présenter au suffrage des hommes qui leur sont connus et dans lesquels ils placent leur confiance en toute connaissance de cause, sans avoir à obéir à l'inspiration ou à la pression de qui que ce soit.

Dans ces conditions de liberté d'esprit et de vote, l'élu représente exactement la majorité de ses électeurs, et, par suite, la réunion de tous les représentants est aussi l'expression vraie de la majorité de la nation. Où peut-on trouver un caractère plus plébiscitaire?

L'élection au scrutin par arrondissement présente donc sur le scrutin de liste tous les avantages de la sincérité, de l'honnêteté et de la loyauté, tout en laissant aux minorités leur représentation, partout où elles seront majorités locales.

Le scrutin de liste, c'est la négation du libre choix, c'est le mandat impératif appliqué aux électeurs, c'est l'annulation de la volonté de la province, c'est, en un mot, Paris siège des élections générales et partielles, imposant à tous les Français la dictature du tout-puissant journalisme.

La presse opposante l'entend bien ainsi; elle veut conserver son sceptre, son pouvoir et surtout ses chers candidats. Elle ne suivra certes pas M. Dufaure, le père du vote par arrondissement, car, ce qu'elle cherche avant tout, c'est le triomphe de son esprit de parti, l'avènement de ses nouvelles couches, toutes choses qu'elle place bien au-dessus des destinées et du bonheur de la France.

E. DE PLACE.

Occasion exceptionnelle.

Depuis quelques jours, les amateurs admirent, à la vitrine de M. Javaud, libraire à Saumur, un tableau de Honthorst, peintre d'histoire, représentant *Une partie de cartes par des gens d'armes, dans une nuit de garde*.

C'est un tableau d'une véritable valeur, et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à l'aller voir, d'autant plus qu'il y a une excellente occasion pour se procurer à bon compte une toile d'un artiste fort estimé.

Honthorst (Gérard), peintre d'histoire, né à Utrecht en 1592, mort en 1660, élève d'Abraham Bloemaert, demeura quelques années à Rome. Dans ses tableaux pleins d'effet, il représente habituellement des scènes historiques, dont les personnages, grands comme nature, étaient éclairés par la lumière artificielle des flambeaux et des torches.

Cette circonstance le fit surnommer Gérard de la Nuit (*Gherard della notte*).

Une *Décollation de saint Jean-Baptiste* et un *Jésus devant Pilate* contribuèrent beaucoup à coup sa renommée.

Peu de temps après son retour en Hollande, il s'embarqua pour l'Angleterre, où à Londres il peignit, à la demande de Charles I^{er}, plusieurs morceaux d'histoire et portraits, notamment un *Allégorie*, où le monarque et sa femme étaient représentés sous les traits de deux divinités païennes, et le duc de Buckingham sous ceux de Mercure protégeant les Arts.

Honthorst a une manière vigoureuse et saisissante : ses tableaux frappent l'imagination et charment la vue. Le coloris en est quelquefois un peu noir, le peintre ayant

l'habitude de travailler à la lumière artificielle.

Le musée d'Amsterdam possède de lui cinq tableaux dont quatre portraits. Le musée du Louvre, quatre morceaux d'histoire et deux portraits. On admire un *Saint Sébastien* à la cathédrale de Gand, le *Couronnement d'épines* au musée de Bruxelles, l'*Enfant prodigue* à Munich, etc.

LA VIGNE EN 1875.

Voici une nouvelle communication de M. Louis Barbauld, de Thouarcé :

« 25 avril 1875.

Monsieur le rédacteur,

Je n'ai pas voulu terminer ma petite prédiction du temps, que vous avez bien voulu insérer il y a trois ou quatre mois, relativement à ce qui devait arriver à la vigne au printemps actuel, me réservant de la donner à ceux qui m'en feraient la demande. En effet, j'ai bien reçu des demandes auxquelles j'ai répondu par un petit imprimé contenant le relevé de mes observations ; ce n'est pas autre chose que la véritable loi qui gouverne la vigne, loi que j'ai trouvée avec du temps et de la persévérance, loi tant cherchée par les savants dans les brouillards de mars, lesquels correspondent, disent-ils, aux gelées blanches de mai. J'ai étudié les brouillards de mars, moi aussi, pendant de longues années ; j'y ai trouvé un peu de vrai et beaucoup de faux. C'est pourquoi j'ai cherché autre part, et j'ai trouvé beaucoup mieux.

Enfin, j'ai attendu jusqu'à ce moment, croyant que quelqu'un se présenterait pour me livrer un combat acharné au sujet des gelées de la vigne ; mais pas un Goliath ne s'est présenté. Peut-être la race en est-elle éteinte ?

Monsieur le rédacteur, voici mon travail sur la vigne. Je vous prie de le publier, afin que tout le monde sache que le père Barbauld, à qui les plaisanteries n'ont pas été épargnées, a découvert la véritable loi qui gouverne la vigne. Ce que j'annonce se réalisera, j'en suis sûr, à très-peu de chose près.

LOUIS BARBAULD.

GELÉE ET FRUCTIFICATION DE LA VIGNE
Pour le printemps 1875.

D'après mes observations pour la vigne, observations qui ne m'ont point trompé depuis plus de 70 ans, et qui ne peuvent être mises en doute, voici ce qui doit arriver à la vigne cette année :

1. La vigne ne gèlera nullement au printemps prochain, pas plus les vignes basses que les vignes hautes, sauf quelques légères exceptions : le long des bois, ruisseaux, et verdure de toute sorte. Nous aurons donc un beau printemps, qui sera profitable à nos récoltes.

2. La vigne fructifiera bien ; on est donc assuré d'avoir une bonne récolte de vin cet automne ; et la qualité, je crois, en sera également bonne, parce que l'automne ne sera pas trop pluvieux, comme toute l'année dans son ensemble.

Thouarcé (Maine-et-Loire), le 4^{er} janvier 1875.
LOUIS BARBAULD.

A l'occasion d'enterrements civils qui viennent d'avoir lieu dans le département de Loir-et-Cher, le *Messenger d'Indre-et-Loire* croit bon de rappeler un tout récent jugement du tribunal civil de Douai. Ce jugement fixe d'une façon formelle le droit de la mère de famille, en puissance de mari, sur ses enfants, et règle, en matière de puissance paternelle, une question dont messieurs les radicaux ont fait malheureusement une actualité.

Cette question est celle-ci : La mère de famille a-t-elle droit de s'opposer à l'enterrement de son enfant, ordonné par son mari ? Peut-elle en cette circonstance porter la question devant les tribunaux sans l'autorisation de son mari ?

A cette question, la cour de Douai a répondu par l'affirmative.

Donc, mère de famille, sachez-le bien, votre mari n'a pas le droit de faire enterrer votre enfant civilement si vous vous y opposez. S'il veut passer outre, vous aurez donc le droit d'en appeler, sans son autorisation, devant les tribunaux, et d'obtenir d'eux la faculté de requérir, si besoin est, « tous commissaires de police et agents de l'autorité pour faire exécuter votre volonté. »

Tant pis pour les citoyens libres-penseurs.

LE MORT VIVANT.

Dimanche dernier, les parages du lieu dit le *Chien-dent* ont été le théâtre d'un drame nocturne bien singulier.

Quelques paysans, rentrant au domicile, rencontrèrent sur la route de Richelieu à Chinon un homme étendu et presque inanimé. Était-ce la victime d'un accident ou bien d'un crime ; question que nos braves gens ne cherchèrent point à résoudre.

Ils coururent chercher aux habitations les plus voisines un brancard et dépêchèrent, en toute hâte, l'un d'entre eux près du rebouteur du village, afin de réclamer les secours de cet homme de l'art. Lorsqu'ils revinrent..... le mort avait complètement disparu !.....

Toutes recherches furent vaines. La cérémonie se trouvant ainsi terminée, chacun s'en fut chez soi, mais non sans être vivement intrigué, sans en parler à sa femme.

Aussi, le lendemain matin, toutes les commères de la contrée ne tarissaient-elles pas sur cet étrange événement. Bien sûr, disaient-elles, les assassins qui avaient abandonné leur victime sont revenus l'achever et enlever son corps, chercher à faire disparaître les traces de leur sanglant forfait !...

On en était à toute ces suppositions, lorsque surgit tout à coup le tricorné imposant de la gendarmerie.

Les protecteurs de la tranquillité publique demandèrent à nos gens si on n'avait pas trouvé un voyageur blessé sur la route. Ils apprirent aussi que deux voyageurs, revenant, à la nuit, de Richelieu à Chinon en américaine, avaient croché leur voiture à une charrette et avaient été jetés sur la route ; que leur cheval n'en avait pas moins continué son chemin, ramenant seul le véhicule à Chinon ; et que l'un des voyageurs, une fois remis de l'étourdissement de sa chute, s'était relevé, et, après avoir appelé vainement son compagnon de route qu'il ne pouvait retrouver au milieu des ténèbres, était revenu à pied à Chinon.

Nos paysans répondirent en racontant ce qui leur était arrivé dans la nuit, persistant, de plus en plus, dans leurs suppositions lugubres.

On n'en fit pas moins des recherches dans les buissons, les fossés, le cours d'eau et les puits ; mais rien..... toujours rien.....

Enfin, un esprit, plus impressionné que tous les autres, conseilla une battue dans le bois d'Anché pour s'emparer, disait-il, de la bande de brigands à laquelle ce bois devait donner asile.

Sur ces entrefaites passa la voiture de Chinon. Quelle ne fut pas la surprise de tous de voir tranquillement assis et parfaitement vivant, au nombre des voyageurs, celui qui avait été trouvé, la veille au soir, inanimé sur la route, celui dont la famille pleurait déjà la mort, celui, enfin, objet du drame mystérieux que la gendarmerie cherchait à éclaircir !

Le mort-vivant raconta alors que revenu de..... son évanouissement, et la tête encore alourdie par la chute, il s'était dirigé en bise au lieu d'aller en galerne. Il avait pris la direction de l'Île-Bouchard croyant se rendre à Chinon.

Il résulte de tout ceci que tant de tués que de blessés, il n'y a personne de mort et que « tout est bien qui finit bien. »

(Union libérale.)

THÉÂTRE.

M. EMILE MARCK ET Maître Guérin.

La troupe de comédie du théâtre d'Angers nous fera lundi ses adieux par une représentation composée de deux grandes pièces et d'une scène patriotique.

Nos confrères d'Angers disent que Maître Guérin joué par M. Marck est un pur chef-d'œuvre : on peut sans crainte se dérouter pour aller l'applaudir. Ses gestes, son attitude — tout son rôle enfin — sont épiques et pris sur nature. A Paris, joué de cette façon, pareil rôle ferait la fortune d'un acteur en le rendant à jamais célèbre.....

Du reste, voici en quels termes l'*Union de l'Ouest* s'exprime sur la manière dont M. Marck représente le principal personnage de la comédie d'Emile Augier :

« Est-ce bien M. Marck qui a rempli le rôle de Guérin ? Tout le monde le croit, je l'ai cru aussi, moi, et il me vient des doutes. Notre excellent directeur n'aurait-il pas fait venir pour ce rôle un notaire de Trépanny-les-Pousses ou de Bouzy-les-Vaches ? Il

est si bien notaire de campagne, il a une si bonne façon de prendre sa prise de tabac, il déploie son mouchoir de couleur avec tant de naturel, il le plie et le roule si méthodiquement pour essuyer son nez nicotiné, qu'un vrai notaire seul, et un notaire de campagne encore, peut avoir ces manières-là.

» Cependant, il a bien su se faire une tête ressemblant un peu à celle de M. Marck, il a pris encore une autre ressemblance dont on pourrait peut-être trouver le modèle en se promenant à certaines heures dans les environs du Palais-de-Justice.

» Somme toute, admettons, si l'on veut, que c'était bien M. Emile Marck qui remplissait le rôle ; mais il s'était si bien poillé dans la peau d'un tabellion de village que l'illusion était complète.

» Vraiment, si nous comptons les œuvres que M. Marck a bien voulu interpréter devant nous, nous compterions autant de succès, et nous sommes heureux qu'un artiste de cette valeur nous reste comme directeur l'année prochaine, payant souvent de sa personne, et que quelque grand théâtre ne nous l'ait pas enlevé.

On dit aussi, ce qui n'a pas lieu de nous étonner, que M^{me} Hems a fait preuve du talent le plus remarquable dans le rôle de Cécile.

En somme, *Maître Guérin* est bien monté, et tous les acteurs s'acquittent consciencieusement de leurs rôles respectifs.

Nous rappelons que la représentation du célèbre prestidigitateur Cordelier aura lieu demain dimanche.

Faits divers.

Une étrange découverte vient d'être faite aux environs d'Yerres, tout près de Paris.

Dans un champ, en creusant, on a trouvé, à deux mètres de profondeur, un squelette casqué et cuirassé, étendu sur un lit de cailloux, et tenant dans sa main noueuse une garde d'épée dont la rouille avait rongé la lame. L'armure a dû être merveilleusement damasquinée ; l'or y court en sillons ternis. On voit encore les traces de dragons dorés que l'humidité a presque fait disparaître.

Il est certain que le chevalier enterré là a dû avoir un cercueil ; mais, soit que le temps l'ait anéanti, soit que le cadavre ait été exhumé, puis enterré à même le sol, il n'en reste plus aucune trace.

Le terrain dans lequel a été faite cette trouvaille appartient à M. le comte de Montévy.

LES CATASTROPHES FINANCIÈRES.

La justice, dit le *Droit*, a encore à s'occuper de plusieurs de ces maisons de banque interlopes auxquelles est ordinairement annexé un bureau de change et dont les directeurs, dans différents quartiers, ont presque simultanément pris la fuite.

L'un de ces établissements, situé rue Saint-Antoine et ayant deux succursales, était signalé par de nombreuses plaintes et une descente de police a été ordonnée. Agissant en vertu d'un mandat, M. Lambquin, commissaire aux délégations judiciaires, a opéré une enquête et saisi les registres dont l'examen a été confié à M. Flory, expert comptable, commis par la justice.

Le directeur et son associé ayant eu vent sans doute des poursuites exercées contre eux, avaient cru devoir prendre la fuite. Le dernier a été arrêté au moment où il allait monter en wagon pour quitter la France.

Le second établissement qui a été l'objet de l'intervention de la police était situé rue Rambuteau, sous la direction de deux frères qui, tout en s'occupant d'opérations de change et de banque, faisaient le commerce des diamants, pierres fines et métaux précieux.

Depuis plusieurs jours, la boutique était fermée. Les deux frères avaient fait courir le bruit qu'ils s'étaient rendus pour peu de temps à la campagne ; mais les nombreux habitants de l'arrondissement qui avaient déposé leurs économies dans cette entreprise dite « Comptoir financier du Marais » conquirent naturellement des inquiétudes et s'adressèrent à la justice.

Le commissaire de police du quartier fit une perquisition et trouva la caisse absolument vide.

Là encore ont été saisis les livres et les papiers qui seront l'objet d'un examen.

Enfin, un troisième établissement, dont la justice a à s'occuper est celui du sieur S..., changeur et banquier, ayant une boutique rue Montmartre, et une autre rue Turbigo.

Ces deux boutiques avaient été fermées samedi à l'heure habituelle. Les employés, en venant le lundi matin pour reprendre leur travail, ont vainement attendu qu'elles se rouvrirent ; alors le bruit s'est répandu que le patron avait levé le pied en emportant une somme considérable.

Aussitôt sont arrivés de tous côtés les réclamants, dont la déception était grande et qui donnaient libre cours à leur indignation.

Une nouvelle descente de police a dû s'effectuer. Beaucoup de personnes avaient placé là de l'argent. On parle même du secrétaire du commissaire de police du quartier qui serait exposé à perdre, dit-on, par suite de cette affaire, une somme de 48,000 francs.

**

Une fabrique de noir animal, située aux environs de Metz, achetait des ossements, et, comme elle les paye assez bien, il lui en arrivait beaucoup.

La police, qui est curieuse, comme c'est son devoir et son métier, a voulu remonter à la source de ces ossements et, en surveillant les pourvoyeurs habituels de l'usine, elle n'a pas tardé à savoir que ceux-ci s'approvisionnaient de nuit sur les champs de bataille des environs. Il est vrai qu'ils ramassaient surtout des carcasses de chevaux, mais, si des ossements humains leur tombaient sous la main, ils ne se faisaient pas faute de les collectionner comme les autres. Inutile d'ajouter que bon ordre a été mis à ces profanations.

Il est horrible de songer que du sucre a été certainement clarifié avec ce noir animal-là !

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le Président de la République a signé avant-hier le décret qui nomme Verdi commandeur de la Légion d'Honneur.

Melbourne, 30 avril.

Des nouvelles apportées ici par un navire venant de Nouméa annoncent qu'on a trouvé sur les rives de la Nouvelle-Calédonie les épaves d'un bateau qu'on suppose être celui sur lequel s'échappèrent Rastoul et ses compagnons.

La mort des évadés se trouverait ainsi confirmée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

L'*Univers illustré* contient cette semaine de nombreuses et intéressantes gravures d'actualité. Nous trouvons une planche montrant la terrible catastrophe du ballon le *Zénith*, une série de dessins représentant les différentes phases de la traversée de la Manche par le capitaine Boyton, le portrait d'Alphonse Royer, le carrousel militaire du Palais de l'Industrie, etc. Mais nous tenons à signaler particulièrement une délicieuse page d'art en double format, intitulée le *Rendez-vous*. On voit que l'*Univers illustré* sait conserver ses traditions et qu'il est fidèle aux gravures artistiques qui ont si brillamment fondé sa réputation.

On sait que l'*Univers illustré* offre actuellement en PRIME GRATUITE à ses abonnés le *Théâtre complet d'Alexandre Dumas fils*, quatre beaux volumes, avec le portrait de l'auteur et contenant de nombreuses notes, ainsi que toutes les préfaces qui ont si vivement piqué la curiosité publique.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES.

Le mardi 4 mai 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans le magasin de M. Jagot, rue du Puits-Neuf, à la vente publique aux enchères de quantité de meubles.

Il sera vendu :

Quatre canapés, fauteuils, secrétaires, commodes, bois de lit, tables de nuit, buffet, tables de jeu, paravent, pendules, armoire, lampes, flambeaux, gravures, vases, poêles, piano droit, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

COMMUNE DE SAUMUR.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

République Française. — Au nom du Peuple Français.

Le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, a rendu, dans son audience publique du vingt-deux avril mil huit cent soixante-quinze, tenue par Messieurs MORDRET, président; BAILLERGEAU et DUCAMP, juges, et CHALLOUS, juge d'instruction, en présence de M. RENOUF-DUBREUIL, substitut de M. le Procureur de la République, le jugement dont la teneur suit :

Vu la requête présentée par M. le Procureur de la République ;
Vu l'arrêté de M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, en date du vingt-quatre mars mil huit cent soixante-quinze, qui déclare cessibles immédiatement pour servir à l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, sur le territoire de la commune de Saumur, les propriétés ou portions de

propriétés désignées dans ledit arrêté ;
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
Où en ses conclusions M. RENOUF-DUBREUIL, substitut de M. Procureur de la République, M. MORDRET, président de ce tribunal en son rapport ;
Après en avoir délibéré conformément à la loi ;
Le Tribunal jugeant en dernier ressort ;
Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies ;
Déclare expropriés, pour cause d'utilité publique, légalement constatée au profit du chemin de fer de Poitiers à Saumur, les terrains désignés dans le tableau suivant :

NUMÉROS du PLAN		DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES inscrits A LA MATRICE DES RÔLES.	CANTONS ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES expropriées Ares. Cent.	NUMÉROS du PLAN		DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES inscrits A LA MATRICE DES RÔLES.	CANTONS ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES expropriées Ares. Cent.
Parcelles.	Cadastral.					Parcelles.	Cadastral.				
1	E. 682	Sanzay, Louis, Boutin, à Chacé. La commune.	Les Rouères.	Terre.	0.02	49	E. 24	Renault, Dominique, veuve, par dame Courtade, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	Champ-Gastineau	Vigne.	0.81
1 bis				Chemin.	14.18	50	23	Seigneur, Benjamin, Pimot, à Dampierre.	id.	id.	0.80
2	682P	Sanzay, Julien-Louis, notaire à Brézé.	id.	Terre.	1.27	51	18	Allaire, Armand, Coutanceau, commis négociant, à Saint-Florent.	id.	id.	0.49
3	683P	Sureau, Jean, Petit, à Bagneux.	id.	id.	0.80	52	18	Le même.	id.	id.	1.21
4	683P	Hubault, Pierre, Sureau, cultivateur à Varrains.	id.	id.	1.52	53	17	Breton, Pierre, à Varrains.	id.	id.	0.36
5	684P	Couchet, à Fontevault, et Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	id.	4.54	54	15.16	Allaire, Armand, Coutanceau, commis négociant, à Saint-Florent.	id.	id.	0.36
6	701	Bougreau, Urbain, Girard, au Petit-Puy.	id.	id.	1.99	55	14	Cocard, Jean-Baptiste, Gilbert, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	id.	Terre.	0.48
7	702	Pasquier, Mathurin, vannier à Varrains.	id.	Vigne.	1.23	56	13P	Mollay, Denis, Deniau, cultivateur à Varrains	id.	Vigne.	1.30
8	702 bis	Hardouin, Pierre, Pasquier, à Varrains.	id.	Terre.	0.80	57	13P	Hardouin, Pierre, Meunier, fils, cultivateur à Varrains.	id.	id.	1.45
9	703.704	Bougouin, Louis, cultivateur à Chacé.	id.	id.	2.90	58	11	Ribot, René, Léger, cultivateur, route de Varrains.	id.	id.	2.88
10	706	Deniau, Pierre, Boret, fils, à Varrains.	id.	id.	1.88	59	12P	Dubois, François, Pasquier, cultivateur à Varrains.	id.	id.	5.58
11	705	Guiocheau, Augustin, fils, à Varrains.	id.	id.	0.52	60	2	Dubois-Bancelin, gendre Pasquier, tonnelier à Varrains.	id.	id.	
11 bis		La commune.	Les Gaves-Bruneau.	Chemin.	0.70	61		Marquis, Charles, Huteau, propriétaire au Pressoir-Saint-Antoine.	id.	id.	3.48
12	708	Seigneur, Jean, Touché, à Dampierre.	id.	Terre.	10.77	62	53.54P	Boutin, René, Marquier, cultivateur à Varrains.	Chemin du Clos-Bonnet.	Chemin.	10.18
13	721P	Pasquier, Jean, Hardouin, propriétaire à Varrains.	id.	Vigne.	1.16	63	D. 54P	Pasquier, Pierre, Boutin, à Varrains.	Bas de Grenelle.	Terre.	9.71
14	722P	Seigneur, René, Touché, à Dampierre.	id.	id.	7.98	64	53P	Le même.	id.	id.	2.77
15	722P	Pasquier, Pierre-Georges, Touchet, à Dampierre.	id.	id.	7.19	65	55.53P 56	Pasquier, Louis, Boutin, à Varrains.	id.	id.	2.28
16	724	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	Terre.	10.57	66	47	Dovalle, Armand, à Bagneux.	id.	Jardin.	4.08
16 bis	153	Monmousseau, Simon, Deval, route de Varrains.	Laumonerie.	Vigne.	0.09	67	50	Monsallier, Emile, fils, rue Maréchalerie.	id.	id.	6.34
17	154	Gondouin, François, Pasquier, à Varrains.	id.	id.	1.37	68		La commune.	Chemin des carrières	id.	1.44
18	154	Deniau, Louis, Girard, à Varrains.	id.	id.	2.44	69	44	Dovalle, Nicolas, route du Cimetière, par Hurtault, fils, route de Varrains.	id.	Jardin.	1.90
19	143P	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Varrains.	id.	id.	1.29	70	43	Lacroix, Abel, jardinier, au bas de Grenelle.	id.	id.	20.90
20	143P	Le même.	id.	id.	3.89	71	40P	Bouchard-Luzé, menuisier à Grenelle.	id.	id.	15.15
21	153	Delavau, Denis-Victor, rue des Payens.	id.	id.	3.88	71 bis	40P	Le même.	id.	Maison.	0.23
22	150	Frebot, Pierre, Gilbert, à Dampierre.	id.	id.	0.02	72	40P	Julienne, Luzé, jardinier, route de Varrains	id.	Jardin.	9.10
23	151P	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	Terre.	7.27	73	F. 223P	La commune.	id.	Pré.	0.12
24	147P	Expert, François-Jules, Guichard, à Grande-Rue, Varrains.	id.	Vigne.	1.11	74	204	Lambert, Jean, veuve, banquier, rue Neuve-Beurepaire.	Porte-St-Antoine.	id.	9.53
25	146 bis	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	Terre.	0.38	75		La commune.	Chem. de gr. com.	id.	18.65
26	146P	Duveau, Jean, Bougouin, à Chacé.	id.	Vigne.	0.46	76	204P	La commune.	Levée.	id.	10.24
27	144P	Deniau, Pierre, Boret, fils, à Varrains.	id.	id.	0.51	77	204	Lambert, Jean, veuve, banquier, rue Neuve-Beurepaire.	id.	Pré.	6.10
28	144P	Deniau, Pierre, Boret, fils, à Varrains.	id.	Terre.	0.46	78	220P	Robin, Louis, Pasquier, Jean, propriétaire à Chacé.	Pré de Nantilly.	id.	0.83
28 a	143P	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	id.	0.38	79	219 bis	Le même.	Pré du Bourg.	id.	0.81
28 bis		La commune.	Le Clos-Bonnet.	Chemin.	1.98	80	219P	Pasquier, Pierre, Melot, et Pasquier, Pierre, à Chacé.	id.	id.	1.38
29	131	Girard, Jean, Trudeau, à Varrains.	id.	Terre.	9.61	81	218P	Chauvet, Jean, Toucher, propriétaire à Varrains.	id.	id.	1.66
30	122P	Bougreau, Urbain, Girard, au Petit-Puy.	id.	id.	1.79	82	205P	Gilbert, Pierre, Rebeilleau, à Dampierre.	id.	id.	15.13
31	122P	Le même.	id.	id.	1.68	83	206P 209	Boutin-Chapelle, marchand de vins, à Saint-Cyr-en-Bourg.	id.	id.	29.67
32	122 bis	Lacroix, Abel, jardinier, au bas de Grenelle.	id.	Jardin.	2.56	84	201P	Hurtault, François, Moneste, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	id.	id.	7.92
33	122 bis	Hardouin, François, Mollay, à Varrains.	id.	Vigne.	1.07	85	201P	David-Pointeau, Jean-Baptiste, rue Saint-Jean, à Saumur.	id.	id.	6.84
34	122 bis	Raguin, Jean-Joseph, à Saint-Lambert.	id.	Vigne et Jardin	1.84	86	201P	Poitevin, Pierre, Hurtault, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	id.	id.	8.83
35	122 bis	Houllard, Joseph, Bigarré, expéditeur, marchand de volailles, route de Varrains.	id.	Terre.	0.70	87	207P 208P	Breton, Pierre, à Varrains.	id.	id.	15.62
35 bis		La commune.	Ch. du Clos-Bonnet.	Chemin.	2.60	88	201 207 208	La commune.	Porte St-Ant., p. d. Bourg	Chemin.	29.45
36	69	Pasquier, Pierre-Georges, Touchet, à Dampierre.	Champ-Gastineau	Terre.	0.17	88 bis	200P	Boutin-Samson, propriétaire à Saint-Just.	Nantilly.	Pré.	5.28
37	71.75	Mollay, Denis, Deniau, cultivateur à Varrains	id.	id.	4.52	89	183P	Papillon-Vallet, rue du Collège, 18.	id.	Jardin.	3.81
38	87	Peltier, François, Dubois, père, route de Varrains.	id.	id.	0.47	90	183P	Le même.	id.	Pré.	87.07
39	86	Cercler, René, Rebeilleau, à Souzay.	id.	id.	0.02	90 bis	182P	Girard, Julien, Cassegrain, rue d'Orléans.	id.	id.	6.03
40	85	Girard, Louis, Girard, propriétaire à Saint-Vincent.	id.	id.	0.05	91		La commune.	Chemin.	Pré.	3.56
41	77	Charruault, Denis, maçon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.	id.	Vigne.	4.83	92	151P	Girard, Auguste-Ferdinand, propriétaire, place Saint-Thomas.	Pré Pinguet.	id.	24.07
42	76	Ragain, Jean-Joseph, à Saint-Lambert.	id.	id.	3.18	93	161	Thoreau, Étienne, Lunet, veuve, marchande de bois, rue Beurepaire.	Rue Unité.	id.	86.89
43	76	Le même.	id.	Terre.	2.24	94	160P	Mayaud, Léon, quai de Limoges.	id.	id.	74.53
44	53	Peltier, François, Coinsin, voiturier, route de Varrains.	id.	Vigne.	2.32	95	160P	Sarget, Pierre, Goutte, propriétaire, rue Saint-Lazare.	id.	Jardin.	3.20
45	54P	Moreau, René, Peltier, veuve, rue du Cimetière.	id.	id.	1.23						
46	52	Charnod, Louis, greffier, rue du Portail-Louis.	id.	id.	5.65						
47	49	Sanzay, Louis, Boutin, à Chacé.	id.	id.	0.79						
48	26	Ribot, René, Léger, cultivateur, route de Varrains.	id.	id.	0.63						

Commet pour remplir les fonctions de magistrat directeur du Jury, chargé de régler les indemnités, M. Ducamp, juge en ce tribunal, et, en cas d'empêchement, M. Baillergeau, juge à ce même tribunal, pour le remplacer, ce qui sera exécuté suivant la loi.
En foi de quoi le présent jugement a été signé à la minute par MM. E. Mordret, président du tribunal, et Baudry, greffier.

Enregistré gratis à Saumur, le 23 avril 1875, folio 27, case 5.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour extrait conforme :
L'ingénieur de la Compagnie,
Signé : TANTIN.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.